



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 19 MARS 2021 à 10H00

DELIBERATION N° 2021/06

BUDGET PRIMITIF 2021

Le comité syndical a été convoqué le 11 mars 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 52

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs et Madame Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Yannick JARDIN, Nicole PEYCELON, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Pierre GIRAUD, Pierre DREVET, Joël EPINAT, Christian JULIEN.

Membres titulaires absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Le débat d'orientation budgétaire 2021 a eu lieu lors du comité syndical du 29 janvier 2021.

Le projet s'élève en recettes et en dépenses à 196 812,19 € en section de fonctionnement, et à 181 138,59 € en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - Une enveloppe de 196 812,19 € de recettes, dont 102 320,19 € de résultat reporté et 94 492 € de cotisation des EPCI membres.
 - Une enveloppe de 196 812,19 € de dépenses
- En section d'investissement :
 - Une enveloppe de 181 138,59 € de dépenses
 - Une enveloppe de 181 138,59 € de recettes, dont 121 138,59 € de résultat reporté et 60 000 € de dotation d'amortissement.

A) Le budget de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement de 196 812,19 € du syndicat seront essentiellement constituées par les postes suivants :

- Les charges de fonctionnement à **caractère général** (chapitre 011) estimées à **79 745 €** dont :
 - **40 000 € pour le remboursement des conventions avec Saint-Etienne Métropole** : conventions de mise à disposition de personnel et convention de gestion et d'assistance administrative générale
 - **31 245 €** pour le remboursement de ces mêmes conventions au titre de l'année 2020 (factures non engagées en 2020)
 - **8 500€** pour charges diverses (fournitures, assurances, sténotypiste, **frais de déplacements...**)
- Les autres charges de **gestion courante** (chapitre 65) estimées à **15 000 €** comprenant les **frais de mission et indemnités élus**
- **Les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 35 000 €** pour le poste de chargé de mission
- **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) à **7 067,19 €**
- **Une dotation aux amortissements des études** soit **60 000 €**

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges de fonctionnement	58 500,00	Résultat reporté (002)	102 320,19
Frais élus	15 000,00		
Frais personnel	35 000,00		
autres charges de fonctionnement	8 500,00		
Conventions SEM (2021)	40 000,00	Cotisations 2021	94 492,00
Conventions SEM (Régularisation 2020)	31 245,00		
Dépenses imprévues (022)	7 067,19		
Dotation amortissement	60 000,00		
Virement à la section d'investissement (023)	0,00		
TOTAL	196 812,19		196 812,19

B) Le budget d'investissement :

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le budget investissement permettra de couvrir les études (AMO nouvelle filière DMR) pour un montant de 181 138,59 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
AMO Filière DMAR	60 000,00	Résultat reporté (001)	121 138,59
Autres études	121 138,59	Dotation amortissement	60 000,00
TOTAL	181 138,59		181 138,59

C) Le financement du budget du Syndicat mixte

Les ressources pour 2021 seront constituées par les participations des EPCI.

Conformément aux statuts, une cotisation par habitant est fixée annuellement sur la base du dernier recensement.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir une cotisation annuelle par habitant à **0.15€/hab.** pour un montant total d'adhésions de **94 492 €**



Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte le budget primitif 2021.

Mis aux voix ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



François DRIOL